

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Organisation internationale du Travail

Thèmes

Notes d'orientation rurale

Traiter l'informalité pour le développement rural

La plupart des travailleurs et des entrepreneurs de l'économie informelle vivent dans les zones rurales, souvent dans des situations de pauvreté extrême et d'insécurité. Une approche globale et intégrée pour sortir de l'informalité est essentielle pour aborder les multiples dimensions de l'exclusion sociale et économique qui étouffent le potentiel des habitants et communautés des zones rurales.



© OIT/M. Crozet

Faits et chiffres

- L'informalité est un phénomène très répandu et persistant, particulièrement dans les pays en voie de développement. Au Bénin, au Soudan, en Tanzanie et en Zambie par exemple, neuf travailleurs sur dix occupent des emplois informels. Les femmes et les jeunes, qui ont des choix limités quant à leurs moyens de subsistance et de survie, sont surreprésentés dans l'économie informelle.¹
- Les femmes sont dans l'ensemble plus susceptibles de travailler dans l'économie informelle que les hommes. En Afrique Sub-Saharienne, 84 pour cent des femmes qui ne sont pas des travailleuses agricoles sont employées de manière informelle, contre 63 pour cent chez les hommes ; en Amérique Latine, ces proportions sont respectivement de 58 et 48 pour cent, tandis qu'en Asie elles sont de 65 pour cent pour les deux sexes.²
- L'agriculture présente des taux élevés d'informalité. Les statistiques sur l'emploi informel excluent souvent les activités agricoles. Le fait d'inclure l'agriculture augmente alors considérablement les taux d'informalité, particulièrement en Afrique Sub-Saharienne et en Asie du Sud,³ en raison de la forte population rurale de ces régions et de l'importance de l'agriculture qui y est la plus importante source d'emploi.⁴ Par exemple, 236 millions des 370 millions de travailleurs informels que compte l'Inde évoluent dans l'agriculture.⁵
- Bien qu'elle ne soit souvent pas prise en compte dans les statistiques nationales, l'économie informelle représente un poids économique important. Sa contribution au PIB est estimée à environ 40 pour cent en Amérique Latine ; de 7 à 38 pour cent dans certains pays d'Afrique Sub-Saharienne ; et de 16 à 32 pour cent en Asie.⁶
- La plupart des travailleurs ruraux sont des travailleurs indépendants et exploitent leurs propres fermes ou leurs petites ou très petites entreprises,⁷ dont beaucoup sont informelles.
- Le travail des enfants est une caractéristique majeure de l'informalité. Parmi les 111 millions d'enfants travailleurs informels estimés dans le monde, un pourcentage élevé - en moyenne deux fois plus élevé que dans les zones urbaines - travaille dans les zones rurales, principalement en agriculture.⁸

Pourquoi il faut agir

- L'informalité et la pauvreté se recoupent sensiblement, particulièrement dans les contextes ruraux.
- Plus de 70 pour cent des personnes extrêmement pauvres dans le monde vivent en zone rurale, et la plupart des personnes en situation de pauvreté et de famine sont des enfants et des jeunes.⁹
- Les stratégies de développement sur les 60 dernières années ont montré que la croissance ne réduisait pas pour autant la pauvreté, à moins qu'elle ne soit associée à des opportunités et conditions d'emplois améliorées ainsi qu'à l'élimination de l'informalité, particulièrement dans les zones rurales.
- Les problèmes liés à l'informalité sont exacerbés dans les zones rurales en raison de la faiblesse des infrastructures socio-économiques, de l'éloignement des institutions nationales et des services de base, des opportunités de revenu limitées et d'une mauvaise protection légale. Tous ces éléments rendent les économies rurales plus vulnérables aux chocs et aux risques.
- Depuis 2005, « Atteindre le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes » est un but dans le cadre du premier Objectif du Millénaire pour le Développement concernant l'élimination de la pauvreté et de la faim. Ceci est une reconnaissance du besoin crucial de placer l'emploi et le travail décent au centre des politiques économiques et sociales. De manière similaire, en 2009 le système des Nations Unies a approuvé l'Initiative pour un Socle de Protection Sociale (SPS), pour au moins garantir aux populations l'accès aux transferts et services de base qui réduisent les risques sur le marché du travail et fournissent des soins de santé abordables ainsi qu'une sécurité de revenu, limitant de la sorte l'informalité.
- Les inégalités de genre sont fortes au sein de l'informalité rurale, et sont reliées à des contraintes socio-culturelles persistantes qui limitent l'accès des filles à l'éducation et à la formation par rapport aux garçons. Il en résulte de plus faibles opportunités économiques à l'âge adulte pour les filles, ainsi que de multiples obstacles à la participation économique et sociale des femmes, à leurs possibilités de s'organiser et de développer un pouvoir de négociation. Tous ces éléments rendent l'accès des femmes à l'économie formelle difficile, et perpétuent la pauvreté intergénérationnelle.

Encadré 1

Qu'est-ce que l'économie informelle et l'emploi informel ?

L'« économie informelle » se réfère à toutes les activités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas ou sont insuffisamment couvertes par les dispositions formelles. Ces activités ne sont pas incluses dans la loi ; ou elles ne sont pas couvertes dans la pratique du fait que la loi n'est pas appliquée ou respectée ; ou la mise en conformité est découragée lorsque la loi est inappropriée, trop pesante ou entraîne des coûts excessifs.¹⁰

L'expression « économie informelle » est préférée à celle de « secteur informel », car elle saisit la diversité des travailleurs et des unités économiques, dans les différents secteurs de l'économie et à travers les contextes ruraux et urbains.

L'emploi informel est composé de : i) travailleurs indépendants et employeurs travaillant dans leur propre entreprise informelle, ii) travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale, dans les entreprises formelles comme informelles, et de iii) salariés occupant des emplois informels dans des entreprises formelles ou informelles, ou en tant que travailleurs domestiques rémunérés.¹¹

- Les déficits de travail décent sont flagrants dans les activités informelles, au sein desquelles les travailleurs :
 - ♦ Ont des statuts professionnels ambigus ou déguisés
 - ♦ Présentent de forts taux d'analphabétisme, de faibles niveaux de compétence et manquent de possibilités de formation adéquates
 - ♦ Ont des revenus plus incertains, moins réguliers et plus bas
 - ♦ Sont exposés à des conditions de travail inadéquates et dangereuses, notamment de longues heures de travail
 - ♦ Sont souvent exclus, ou ne peuvent pas être atteints, par les régimes de sécurité sociale et de santé, de maternité et autres législations en matière de protection sociale
 - ♦ Manquent des droits de négociation collective et de représentation

Orientations pour l'action

Faciliter la transition vers la formalité dans les zones rurales repose sur un ensemble de politiques multidimensionnelles adaptées à chaque pays, et qui doivent être combinées dans un cadre de travail intégré. Les politiques devraient simultanément promouvoir le travail décent et formel, et réduire le travail informel.

Promouvoir un secteur agricole rentable

- Soutenir l'agriculture, en mettant un accent particulier sur les petits exploitants agricoles, de manière à augmenter la productivité et la rentabilité.
- Promouvoir la production agricole non traditionnelle et à haute valeur ajoutée, ainsi que les exportations.
- Renforcer le pouvoir de négociation des petits exploitants, de manière à ce qu'ils puissent mieux gérer les opportunités et risques croissants sur les marchés agricoles internationaux.
- Améliorer l'accès à la terre, car cela déterminera en grande partie les bénéfices que retireront les ménages individuels des politiques et programmes de soutien à l'agriculture.

Diversifier et soutenir les entreprises rurales

- Associer le soutien à l'agriculture à un soutien à l'entrepreneuriat rural non agricole, lequel doit assumer un rôle toujours plus important de source de croissance et d'emplois productifs.



© OIT/J. Maillard

- Soutenir les activités non agricoles en amont et en aval du secteur agricole, car elles peuvent simultanément renforcer ce secteur, augmenter les revenus locaux et la demande locale pour les produits agricoles et non agricoles, ainsi que créer des opportunités attractives de conversion pour les travailleurs agricoles, entraînant ainsi des revenus plus élevés pour les travailleurs demeurant dans l'agriculture.
- Entreprendre une vaste industrialisation, en termes de secteurs comme d'étendue géographique, pour créer une base industrielle solide et compétitive.
- Étendre l'entrepreneuriat formel et l'accès aux marchés via :
 - ♦ La rationalisation de l'enregistrement et des autres procédures bureaucratiques, la réduction des coûts de transaction, et la mise en place d'incitations fiscales pour faciliter le démarrage de micro, petites et moyennes entreprises (MPME)
 - ♦ L'amélioration de l'accès à la formation et aux services financiers
 - ♦ La facilitation de l'accès au crédit, aux infrastructures (alimentation électrique, transport, etc.), aux technologies appropriées et aux marchés
 - ♦ La promotion des chaînes de valeur et des liens avec les activités formelles

Encadré 2

Formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales – TREE (Training for Rural Economic Empowerment)

TREE est un programme de formation à base communautaire de l'OIT, mis en place dans 11 pays afin de promouvoir la création de revenu et d'emplois, en particulier auprès des groupes désavantagés comme les femmes, les personnes au chômage ou sous-employées, les personnes pauvres et les travailleurs informels. Sa méthodologie, toujours adaptée aux caractéristiques et conditions socio-culturelles locales, identifie les opportunités économiques locales, conçoit et délivre des formations professionnelles, et fournit des services de suivi après les formations.

Des évaluations indépendantes ont fait état d'une réussite considérable. Aux Philippines, 94 pour cent des personnes interviewées ont attribué leurs activités économiques actuelles à la formation reçue grâce au programme. Au Pakistan, les cours d'alphabétisation inclus dans le programme ont grandement amélioré l'aptitude des participants à tirer profit des formations professionnelles, et 56 pour cent des participants aux cours de développement des compétences ou d'alphabétisation étaient des femmes. Dans les deux pays, les autorités ont intégré cette approche dans les politiques nationales.

Source : OIT : *The Informal Economy in Africa : Promoting transition to Formality : Challenges and Strategies* (Genève : 2009)

- ♦ Le développement de structures incitatives pour que les entreprises informelles évoluent vers la formalité, en termes d'accès aux marchés, aux marchés publics, au crédit, à la formation, aux services de développement des entreprises, aux technologies, aux infrastructures et à l'imposition
- Accroître les investissements dans les infrastructures rurales économiques et sociales (par exemple l'électrification, les routes, l'eau, les centres de santé et d'éducation, les places de marché), qui peuvent augmenter la productivité et la qualité, améliorer l'accès aux marchés, réduire les barrières à la mobilité et les frais de fonctionnement, pour ainsi donner aux entreprises les moyens de se formaliser.
- Utiliser des technologies à haute intensité de main d'œuvre appropriées, qui favorisent les emplois formels, les revenus, les compétences et l'entrepreneuriat, tout en créant ou en préservant les infrastructures et les autres atouts locaux, notamment les ressources naturelles.

Développer les compétences pertinentes pour la transformation rurale

- Fournir une éducation et des formations de qualité, adaptées aux opportunités économiques, aux spécificités et aux besoins locaux, particulièrement dans les zones rurales reculées et non desservies. Rendre cette éducation largement accessible, notamment aux groupes désavantagés comme les femmes, les populations autochtones et les personnes handicapées.
- Fournir une éducation et des formations qui permettent à leurs bénéficiaires d'évoluer vers des activités à plus haute valeur ajoutée.
- Impliquer de manière active les entreprises privées et les formateurs, comme c'est le cas dans le Service national de l'apprentissage rural au Brésil (SENAR).

Renforcer la couverture sociale rurale

- Introduire des programmes de sécurité sociale non contributifs dans la stratégie nationale de protection sociale. Ils incluent des programmes universels, tels que les programmes de pension sociale, les allocations pour les enfants ou les services de santé nationaux. Ils incluent également d'autres programmes ciblant des catégories spécifiques comme les pauvres ou d'autres groupes vulnérables, tels que des programmes d'assistance sociale, de transferts monétaires conditionnels, et de garantie de l'emploi.
- Concevoir plusieurs instruments coordonnés de couverture sociale qui soient adaptés aux caractéristiques et besoins de couverture spécifiques des différents groupes de l'économie informelle, en termes de revenus (niveau, régularité, saisonnalité, etc.), de secteurs d'activité (commerce, agriculture, industrie, etc.), et qui soient également adaptés aux situations qui doivent être couvertes ainsi qu'au contexte national.

Renforcer les cadres juridiques et la protection des travailleurs

- Garantir le respect des principes et droits fondamentaux au travail pour les travailleurs et entrepreneurs informels, tels que la liberté d'association, l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de toutes les formes de discrimination.
- Mettre en place des stratégies pour surmonter les régulations déficientes et améliorer les législations du travail et les recueils de directives pratiques.



© OIT/M. Crozet

Encadré 3

Organiser les travailleurs informels

Le **programme Syndicoop** de l'OIT, conçu et mis en œuvre conjointement avec la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), a pour but de renforcer la capacité des syndicats et des coopératives à organiser les travailleurs non protégés de l'économie informelle et améliorer leurs conditions de travail. Lancé en 2002 au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda, Syndicoop a ensuite atteint le Kenya en 2004 et l'Afrique du Sud en 2005. Le programme a démontré son fort potentiel pour aider les travailleurs de l'économie informelle à s'organiser et à poursuivre leurs intérêts via les coopératives et les syndicats, à renforcer les structures existantes et à améliorer les services pour leurs membres. Entre autres, il a aidé à développer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de plans locaux de création d'emplois, et de promotion de la participation et de la représentation des femmes.

Source : Smith S., Organisons-nous, Un manuel Syndicoop pour les syndicats et les coopératives sur l'organisation des travailleurs dans l'économie informelle (Genève : 2006) ; et OIT : Evaluation : SYNDICOOP – Poverty Reduction among Unprotected Informal Economy Workers through Trade Union – Cooperative Joint Action (Genève : 2005).

Le **projet d'éducation des travailleurs Norvège-OIT** (2004-2006), mis en œuvre dans 646 villages de 12 districts du Tamil Nadu et du Madhya Pradesh en Inde, a encouragé l'intégration des travailleurs informels dans des organisations de travailleurs ruraux, améliorant ainsi leur pouvoir de négociation et leurs compétences. En assurant la promotion de la formation professionnelle et du renforcement des capacités, en établissant des groupes d'entraide (Self-help groups – SHGs) et des programmes de génération de revenus, ainsi qu'en aidant à l'application des principes et droits fondamentaux au travail, le projet a atteint un nombre important de bénéficiaires, à savoir des femmes travaillant dans l'agriculture et d'autres secteurs ruraux, des communautés de pêcheurs, des responsables et des membres des syndicats, des communautés affectées par le tsunami et des organisations de travailleurs ruraux.

Source : OIT : The Path of Deliverance : Organizing and Empowering Rural Informal Economy Workers (New Delhi : 2007)

- Simplifier les lois et améliorer les mécanismes d'application pour aider les MPME rurales à être conformes à la législation et à améliorer leur rendement et leur compétitivité.
- Promouvoir une approche à plusieurs volets basée sur des campagnes de sensibilisation, des formations et des partenariats tripartites, afin d'améliorer les connaissances juridiques des travailleurs et entrepreneurs informels, et de renforcer le rôle des administrations et inspections du travail en milieu rural.

Encourager l'organisation des acteurs ruraux et le dialogue social

- Soutenir l'organisation, la représentation et le dialogue avec les autorités pour les acteurs de l'économie rurale informelle.
- Encourager la reconnaissance par les autorités des organisations de travailleurs et d'employeurs ruraux, afin de garantir l'accès à la parole et la représentation des ruraux dans les débats de politiques publiques, ainsi que leur participation dans la conception et la mise en œuvre des programmes de développement rural et de réduction de la pauvreté, pour s'assurer que leurs besoins, leurs intérêts et leurs priorités soient abordés.
- Soutenir les coopératives rurales, pour améliorer le rendement, la compétitivité et la capitalisation des producteurs ruraux, tout en assurant leur démarginalisation par le droit et leur pleine participation à l'économie.

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Promouvoir les stratégies de développement rural local

- Prévoir des approches de Développement Économique Local (DEL), basées sur une participation large et directe des parties prenantes locales, y compris les acteurs de l'économie informelle, et ce à toutes les étapes des prises de décisions et des interventions.
- Renforcer les capacités des autorités locales à atteindre les zones rurales reculées et à garantir une allocation des ressources adéquate pour le développement rural.
- Promouvoir les partenariats public-privé pour faciliter et améliorer la délivrance des services aux zones reculées.
- Renforcer la cohérence des politiques, en reliant les niveaux national et local, afin d'aligner et de coordonner les objectifs et de développer des stratégies rurales appropriées.

Le rôle de l'OIT

- L'OIT travaille sur la question de l'informalité depuis le début des années 1990.
- Le débat sur « La promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté » lors de la Conférence Internationale du Travail en juin 2008 et la résolution qui en a découlé appellent à faire de la formalisation un but majeur, et à adopter une perspective intégrée du travail décent, avec des composantes sur l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les normes du travail, pour atteindre ce but. La discussion du Conseil d'administration en mars 2010 sur le thème « Stimuler le développement rural par l'emploi productif et le travail décent » a réitéré ces objectifs.
- Plus de 30 instruments juridiques de l'OIT ciblent les zones rurales et l'agriculture en particulier. Parmi eux, nous pouvons citer les Conventions : sur l'Inspection du travail (Agriculture), 1969 (No. 129) ; sur les Organisations de travailleurs ruraux, 1975 (No. 141) et sa Recommandation (No. 149) ; sur les Travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 (No. 143) ; sur les Peuples indigènes et tribaux, 1989 (No. 169) ; sur le Travail à domicile, 1996 (No. 177) et sa Recommandation (No. 184).
- L'OIT travaille avec ses mandants sur une plate-forme d'action globale pour la transition vers la formalité, établie en 2002 par la Résolution de la Conférence Internationale du Travail sur le Travail Décent et l'Économie Informelle.



© OIT/M. Crozet

- L'OIT fournit un soutien au niveau des politiques et des activités opérationnelles, ainsi qu'un soutien pour ratifier et mettre en œuvre des normes internationales du travail pertinentes, enrichir la connaissance et la base d'outils, par exemple à travers la préparation d'un outil de promotion de la liberté d'association dans les zones rurales.
- L'OIT fait largement appel à des partenariats, y compris avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration (UITA). Par exemple, l'OIT co-préside depuis 2009 l'Initiative des Nations Unies pour un Socle de Protection Sociale (SPS).

¹ OIT : *The informal economy in Africa : Promoting transition to formality – Challenges and strategies* (Genève : 2009).

² Chen, M., *Rethinking the Informal Economy : Linkages with the Formal Economy and the Formal Regulatory Environment* (New York, DAES ONU : 2007) : http://www.un.org/esa/desa/papers/2007/wp46_2007.pdf

³ OIT : *Women and men in the informal economy : a statistical picture* (Genève : 2002).

⁴ OIT : *Tendances mondiales de l'emploi – 2011* (Genève : 2011).

⁵ OIT : *The Path of Deliverance : Organizing and Empowering Rural Informal Economy Workers*, Bureau sous-régional du BIT pour l'Asie du Sud (New Delhi : 2007).

⁶ OIT : *Travail décent et économie informelle*, Rapport VI, Conférence Internationale du Travail, 90^{ème} Session (Genève : 2002), et BIT : *Decent Work and the Transition to Formalization : Recent Trends, Policy Debates and Good Practices*, Report of the Tripartite Interregional Symposium on the Informal Economy : Enabling Transition to Formalization (Genève : 2007).

⁷ Overseas Development Institute : *Rural employment and migration : In search of decent work New thinking on rural employment is needed to create more and better rural jobs*, Briefing Paper 27 (Londres : 2007) : <http://www.odi.org.uk/resources/docs/6.pdf>

⁸ Op.cit., BIT : *Travail décent et économie informelle*.

⁹ FIDA : *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* (Rome : 2011) : http://www.ifad.org/rpr2011/media/kit/factsheet_e.pdf

¹⁰ OIT : *Resolution and conclusions concerning decent work and the informal economy [Résolution et conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle]*, Conférence Internationale du Travail, 90^{ème} Session (Genève : 2002).

¹¹ Hussmanns, R., *Defining and Measuring Informal Employment* (BIT : Genève : 2004).

Liens

- OIT : Programme Économie Informelle : <http://www.ilo.org/emppolicy/areas/informal-economy>
- OIT : Programme Création d'emplois en milieu rural/urbain : <http://www.ilo.org/emppolicy/areas/rural-urban-job-creation>

Outils

- OIT : *The Informal Economy and Decent Work, A Policy Resource Guide, Supporting the transition to formality* (à paraître)
- OIT : *Let's Organize ! A SYNDICOP Handbook for Trade Unions and Cooperatives about Organizing Workers in the Informal Economy* (Genève : 2011)

Autres ressources

- OIT : *The Informal Economy in Africa : Promoting transition to Formality : Challenges and Strategies* (Genève : 2009) : http://www.ilo.org/emppolicy/pubs/WCMS_127814/lang-en/index.htm
- OIT : *L'économie informelle : permettre une transition vers la formalisation. Colloque interrégional tripartite sur l'économie informelle :*

permettre une transition vers la formalisation (Genève : 2007) : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/meetingdocument/wcms_125490.pdf

- OIT : *The Path of Deliverance : Organizing and Empowering Rural Informal Economy Workers* (New Delhi : 2007)
- Chen, M.A., Vanek, J. et Carr, M. : *Mainstreaming gender and informal employment in poverty reduction : A Handbook for Policymakers and other stakeholders* (Commonwealth Secretariat et IDRC : Londres : 2004)
- OIT : *Resolution and conclusions concerning decent work and the informal economy [Résolution et conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle]*, Conférence Internationale du Travail, 90^{ème} Session (Genève : 2002) : <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf>

Contact

emp_policy@ilo.org; lapeyre@ilo.org

Auteurs: Frederic Lapeyre, Sriani Ameratunga, Silvia Possenti